

Politique nationale de protection des captages en eau potable vis-à-vis des pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides

Illustration de la démarche sur le bassin Rhône-Méditerranée

Rémi BUCHET

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer

Direction de l'Eau et de la Biodiversité

Caroline HENRY de VILLENEUVE

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes

Délégation de bassin Rhône-Méditerranée



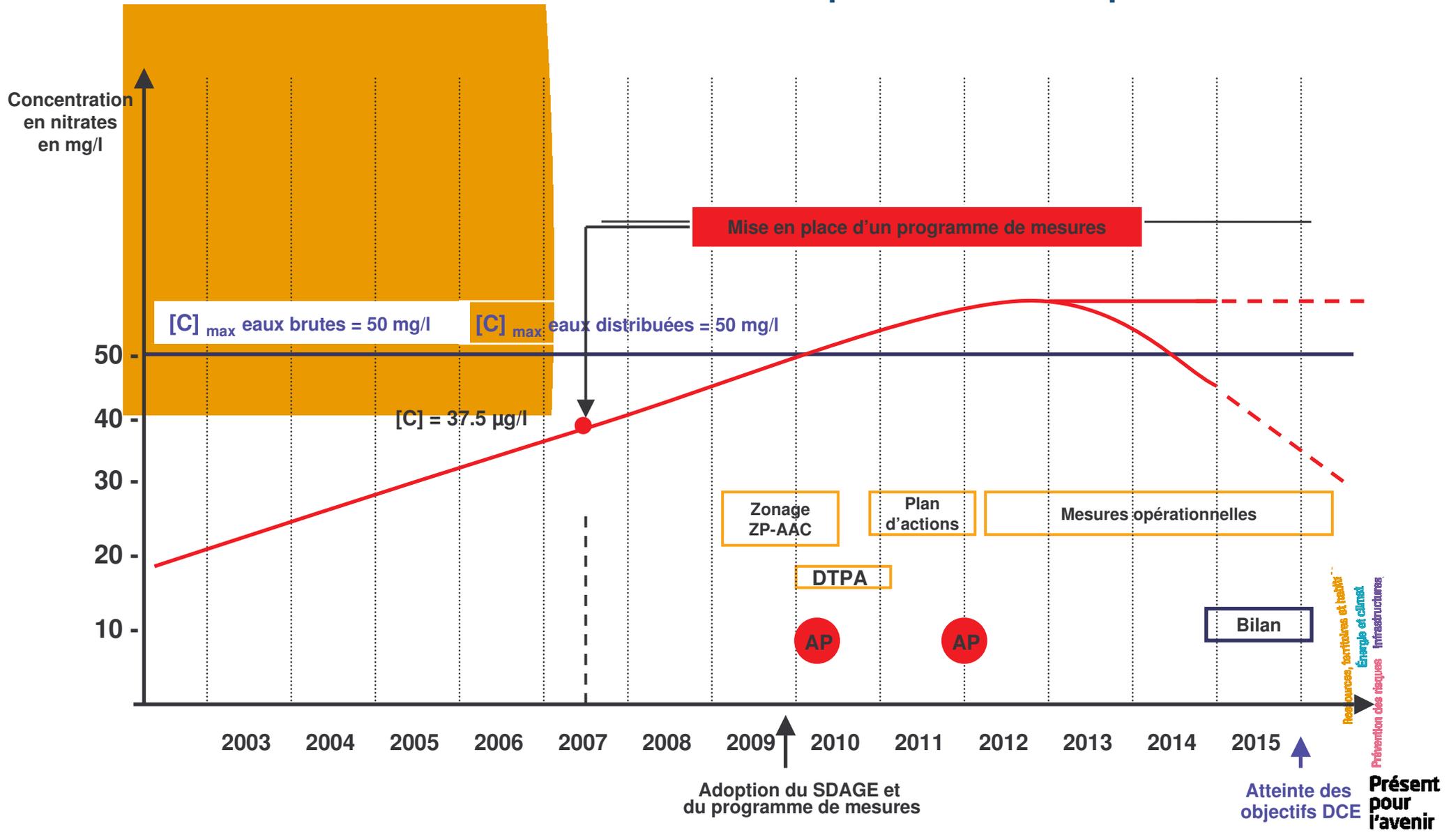
Recours, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement Durable et de la Mer

DCE et Directive eaux souterraines (Directive Nitrates)

Nitrates dans les eaux souterraines et production d'eau potable



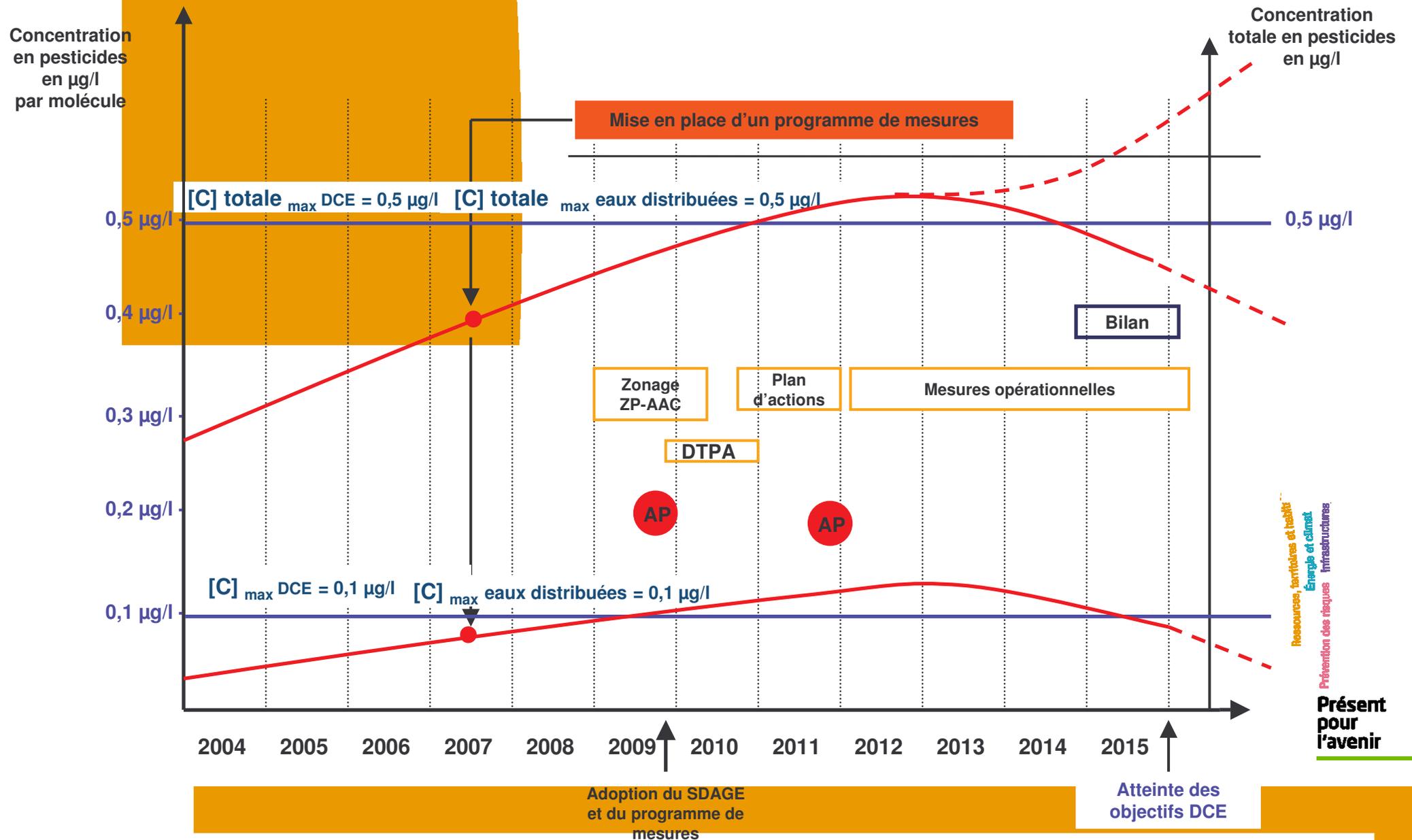
Art 7.3 : principe de préservation

Art 17.1 : tendance à la hausse significative et durable

Art 17.3 : point de départ pour déclencher le programme de mesures

DCE et Directive eaux souterraines

Pesticides dans les eaux souterraines et production d'eau potable



Déclinaison de la démarche sur le bassin Rhône-Méditerranée

Quelques chiffres

Bassin Rhône-Méditerranée : 23 départements entiers + 4 partiels (52, 88, 21, 71)

Sur ces 27 départements, 225 captages ou champs captants désignés comme captages prioritaires du SDAGE.

Soit environ 8,5 captages en moyenne par département.

222 captages en eau souterraine (98,5 %) et 3 prises d'eau superficielle.

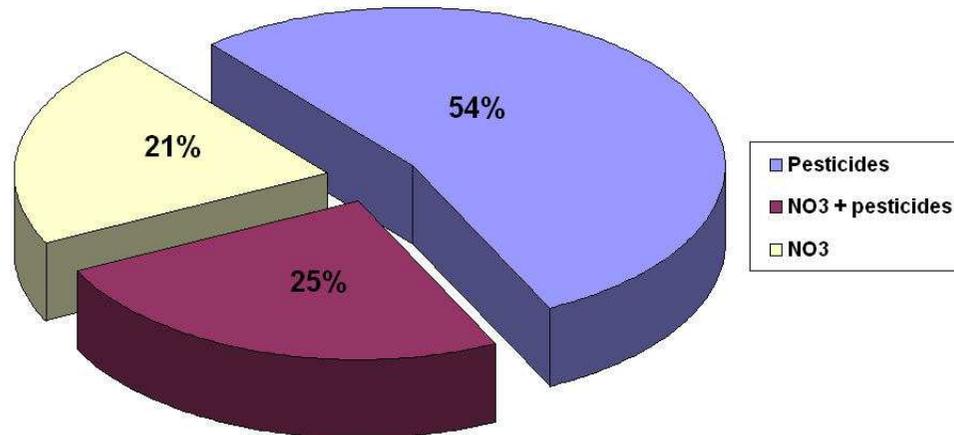
Ces 225 captages ou champs captants représentent 198 aires d'alimentation de captage (AAC).

Sur ces 198 AAC, 100 ont été sélectionnées au titre du Grenelle (122 captages ou champs captants). Ces 100 AAC Grenelle représentent 50 % des démarches AAC du bassin.

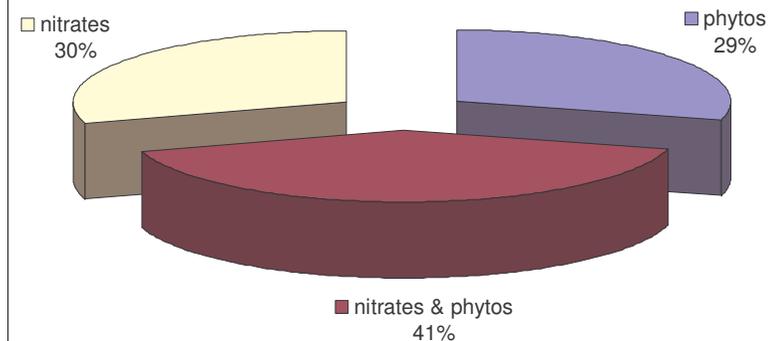
1/3 de ces captages font partie du réseau de contrôle opérationnel DCE (RCO).

Déclinaison de la démarche sur le bassin Rhône-Méditerranée

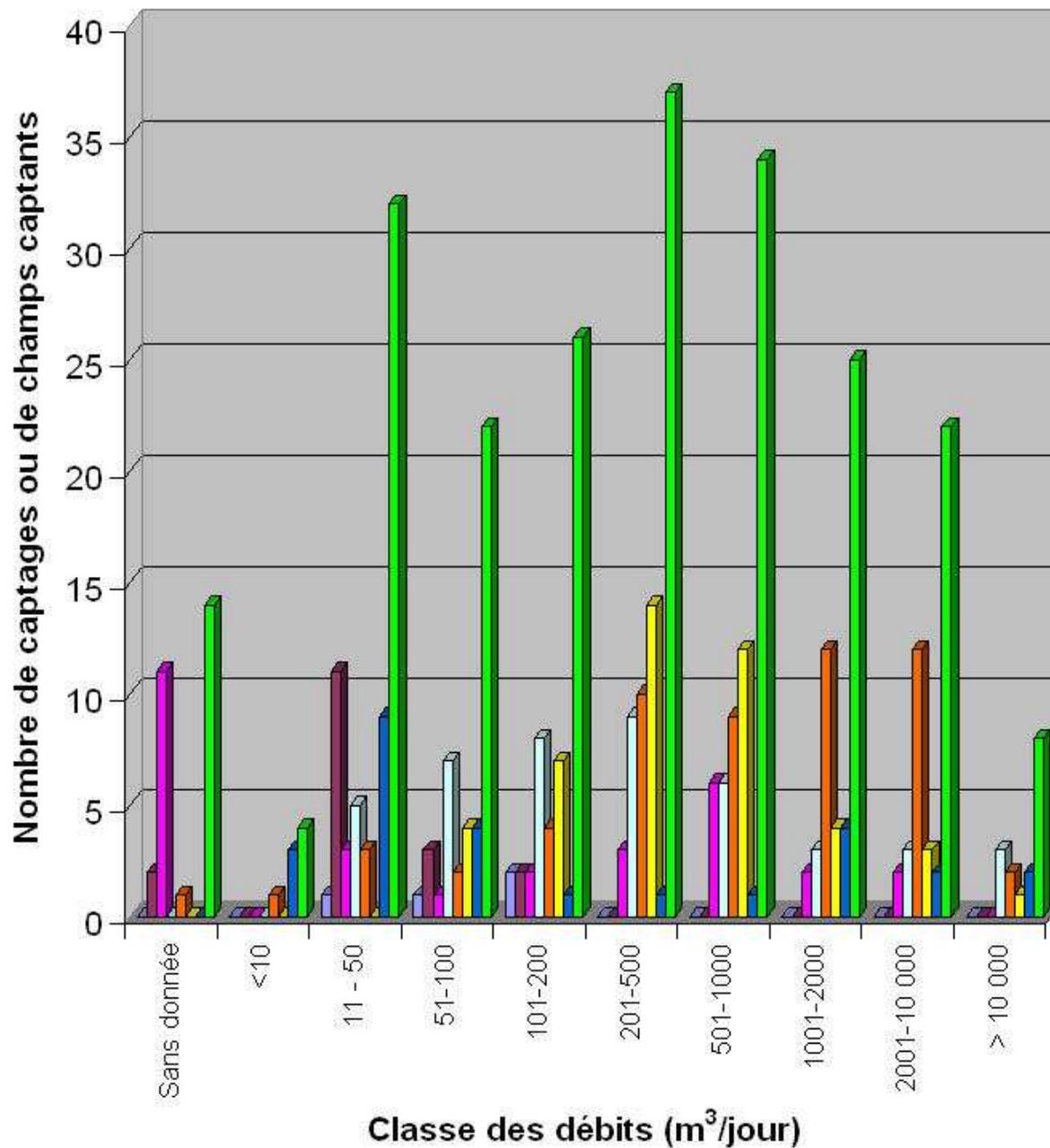
Répartition des problématiques sur les 198 AAC



Répartition nationale des enjeux (% des captages)



Déclinaison de la démarche sur le bassin Rhône-Méditerranée



Répartition des débits
des captages
prioritaires du SDAGE



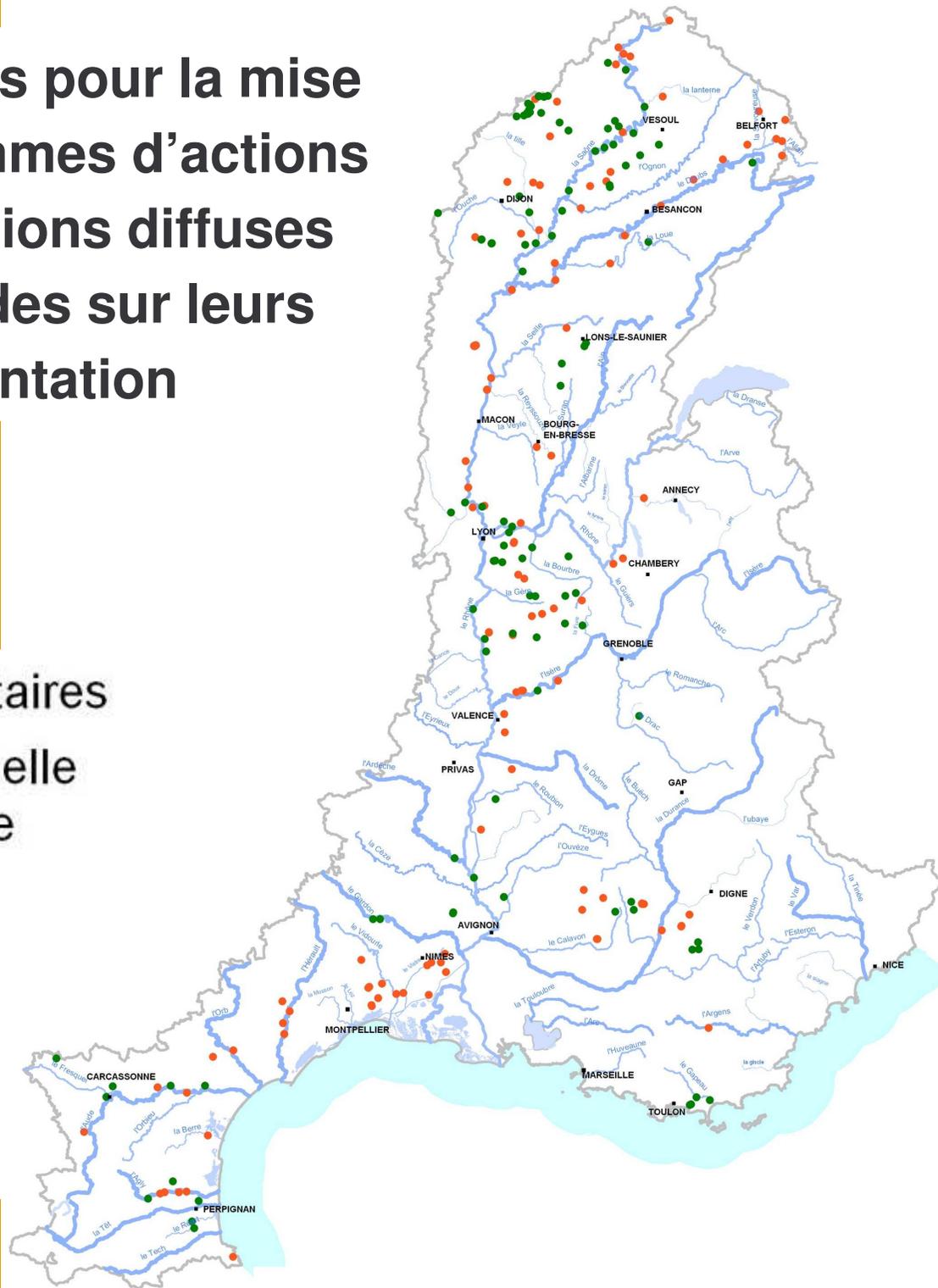
Recours, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Captages prioritaires pour la mise en place de programmes d'actions vis-à-vis des pollutions diffuses nitrates et pesticides sur leurs aires d'alimentation

Captages Prioritaires

- captage grenelle
- autre captage



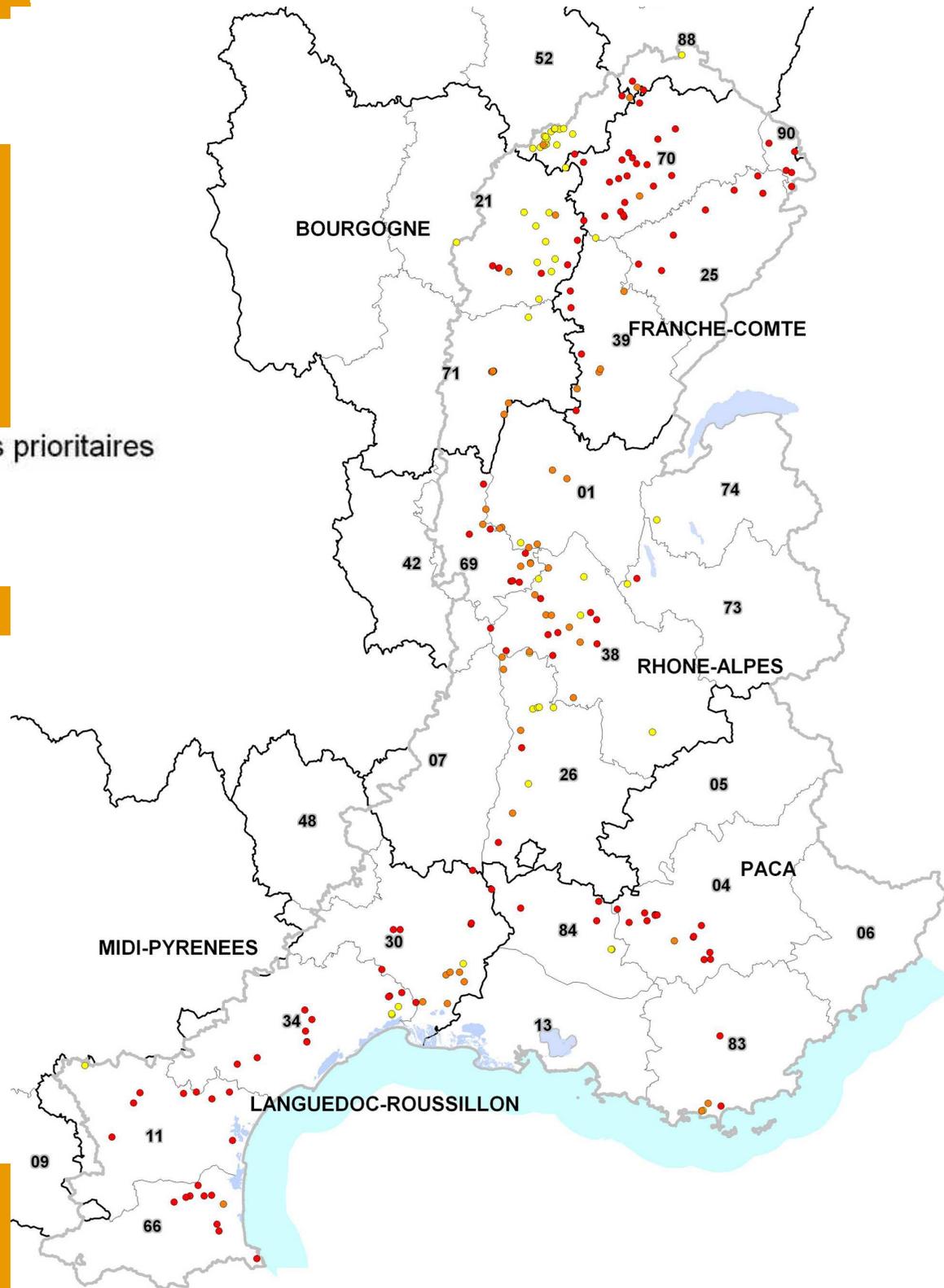
Recourses, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Captages prioritaires leurs enjeux

Problématique dominante des captages prioritaires

- NO3
- NO3 + pesticides
- Pesticides

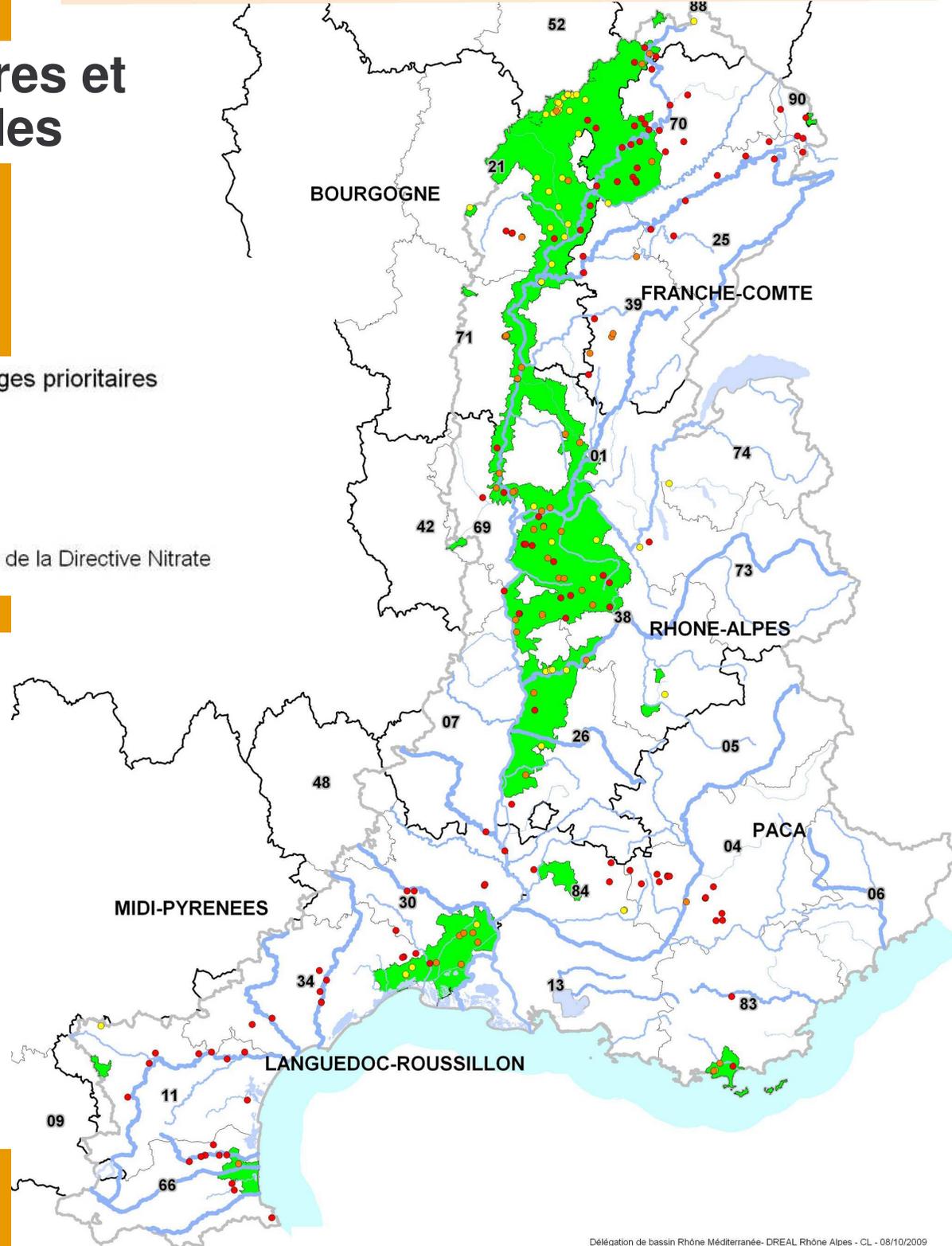


Captages prioritaires et zones vulnérables

Problématique dominante des captages prioritaires

- NO3
- NO3 + pesticides
- Pesticides

■ zone vulnérable en application de la Directive Nitrates



Recours, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Captages prioritaires et enjeux pesticides

Problématique dominante des captages prioritaires

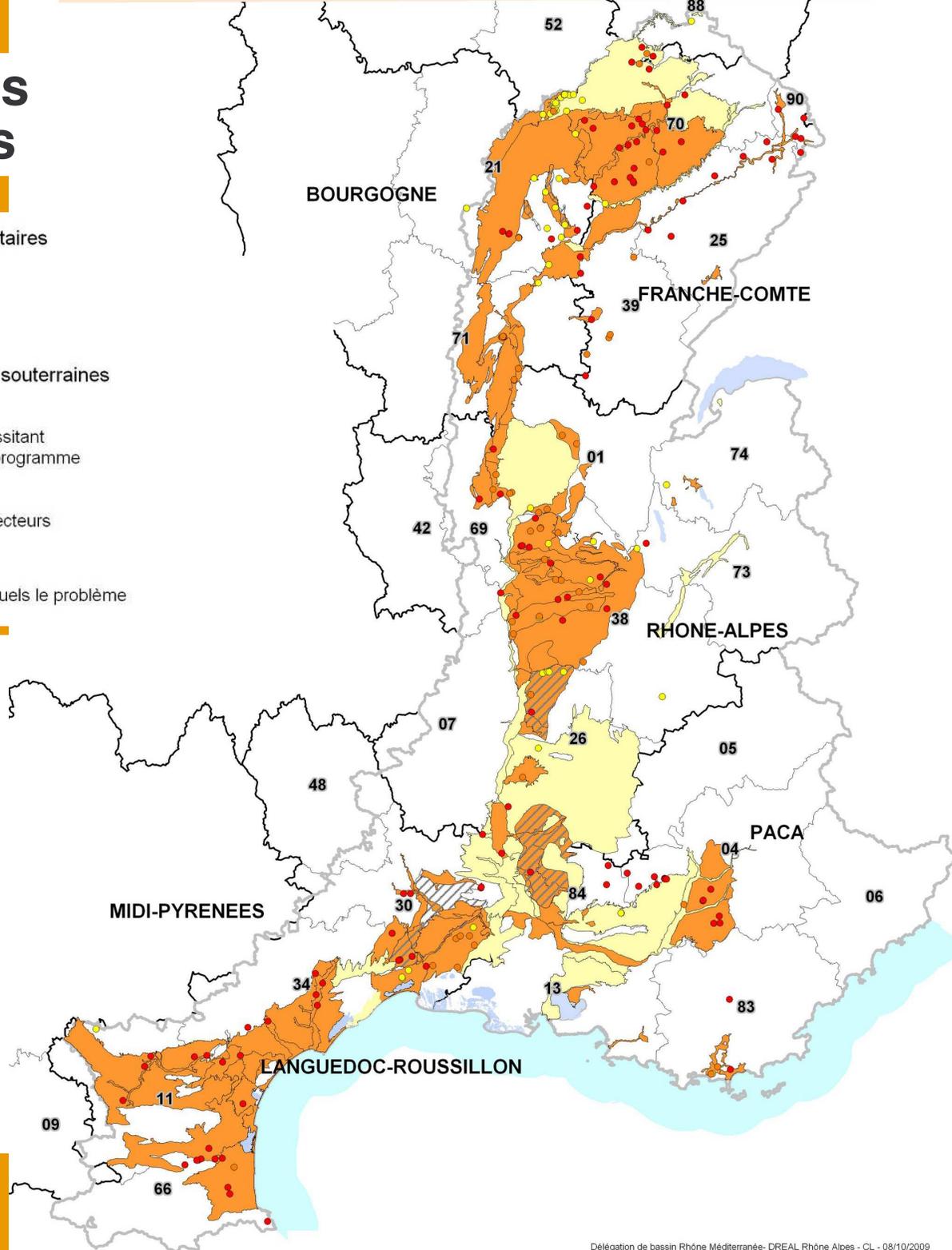
- NO3
- NO3 + pesticides
- Pesticides

Pollution par les pesticides des masses d'eau souterraines (cf carte 7 du SDAGE)

■ masses d'eau ou secteurs affleurants nécessitant des mesures complémentaires au titre du programme de mesures 2010-2015

▨ Masses d'eau souterraines profondes ou secteurs sous couverture (niveau1)

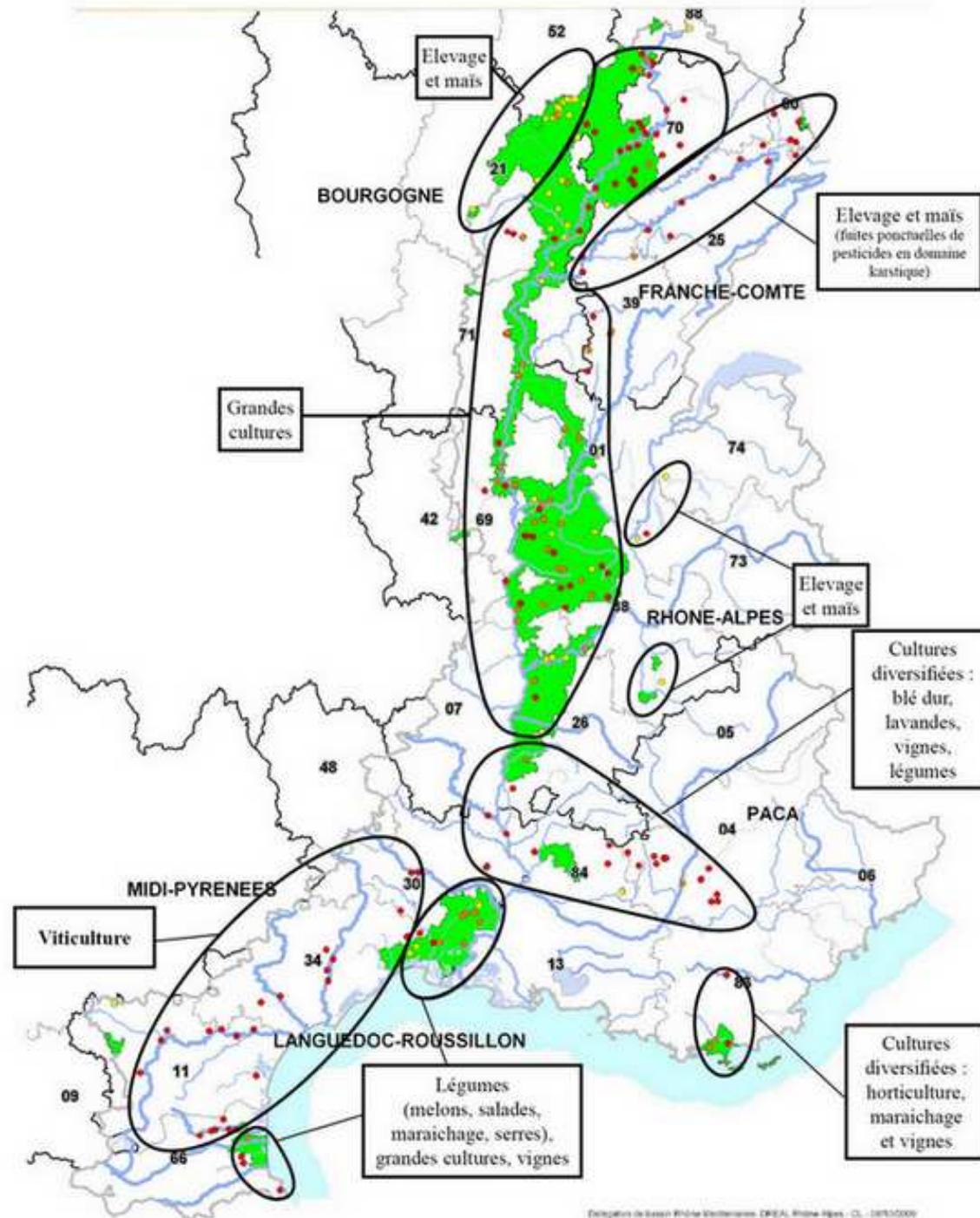
■ autres masses d'eau ou secteurs pour lesquels le problème a été identifié



Énergie et climat. Développement durable
Prévention des risques. Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Captages prioritaires et enjeux agricoles



Recours, territoires et habitats
Energie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

Les clefs de la réussite

- **Définition des zones de protection** et compréhension du fonctionnement des systèmes hydrogéologiques
- **Mobilisation des maîtres d'ouvrages locaux** que sont les collectivités
- Trouver des **itinéraires techniques agricoles** compatibles avec la préservation de la ressource et l'équilibre économique des exploitations concernées
- Modification des pratiques d'entretien des espaces publics (collectivités, voies de transport...) et privés (jardinage) des autres acteurs
- Coordination optimisée des actions et des moyens financiers de l'Etat
- Application effective des principes des **lois Grenelle I et II**
- Réponse apportée à la demande sociale dans les démarches de contractualisation en terme de préservation de la ressource et de santé publique

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Resources, territoires et habitats
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**
